

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 16 DÉCEMBRE 2023
--

Membres présents : MM. ESNAULT Jean-Claude Président
LAMBERT Philippe Secrétaire Général
TESSIER Francis Trésorier Général
ALBERT Michel Vice-président, Président de la Vendée
DANIEL Alain Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
DOUET Christian Vice-président, Président de la Mayenne
JOLIVET Joël Vice-président, Co-Président du Maine-et-Loire

Mmes GUILBAUD Geneviève - LALOI Marie-Christine - MARTIN Ghislaine

MM. BERRE Lucien - BEUCHER Dominique - BRETON Jean-Louis - CHAUVET Fabrice - FILBIEN Frank - FOURNY Bernard - GANÉ Éric - POINTEAU Bernard

Membre coopté présent : M. PONIER Lilian

Membres excusés : Mme HALGAND Nathalie
MM. AUBRY Thierry - BARALE Gildas - BENION Quentin - HALGAND Patrick - GUILLIER Romain - LAUNAY Gérard - RENOUE Erwann - TILLY Marc

Assistent : MM. DUPLOYER Benoît Manager Technique Territorial
VERGEREAU Romain Responsable des services

La séance est ouverte à 9 h 30.

I OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président remercie les membres du Comité Directeur de leur présence pour cette dernière réunion de l'année avant l'Assemblée Générale qui aura lieu cet après-midi au sein du Lycée Nature de La Roche-sur-Yon (85).

Il remercie M. Yannick LE CLERC, Président de La Roche sur Yon Vendée Cyclisme, d'avoir pu mettre à disposition cette salle pour accueillir la réunion.

M. LE CLERC est ravi de pouvoir accueillir les membres du Comité Directeur au Lycée Nature et leur souhaite une bonne réunion de travail. Il informe, par ailleurs, que l'arrivée de La Bernaudeau Juniors se déroulera à quelques mètres d'ici à la date du 17 mars prochain.

Le Président excuse l'absence de Mme HALGAND Nathalie, de MM. Thierry AUBRY, Gildas BARALE, Quentin BENION, Patrick HALGAND, Romain GUILLIER, Gérard LAUNAY, Erwann RENOUE et Marc TILLY qui l'ont informé de l'impossibilité de participer à la réunion du Comité Directeur.

Il informe également que M. Bernard FOURNY l'a averti qu'il arriverait avec du retard à cette réunion, étant pris par un rendez-vous personnel.

Mme Ghislaine MARTIN, MM. Joël JOLIVET, Bernard POINTEAU et Lilian PONIER ont rejoint la réunion en cours de matinée, ces derniers ayant rencontré des difficultés pour se rendre à La Roche-sur-Yon.

Par ailleurs, il sollicite deux personnes par Comité Départemental afin qu'ils puissent être présents, dès 13 h 00, pour l'émargement des clubs.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

↳ *Championnats Régionaux de Cyclo-Cross*

Le Président revient sur la liste des sélectionnés pour les Championnats Régionaux de Cyclo-Cross. Il signale que les services administratifs ont rencontré des difficultés avec certains Comités Départementaux qui ont effectué de nombreux changements (ajout de coureurs, quota de remplaçants non atteint), après que celle-ci ait été publiée sur le site internet du Comité Régional.

A l'avenir, dès que les listes seront diffusées, elles seront définitives et aucun changement ne sera possible.

M. FILBIEN signale que sur le règlement de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross apparaissent « les dispositions complémentaires » concernant le Championnat Régional de Cyclo-Cross, en détaillant l'ordre de priorité pour le placement des coureurs sur la grille de départ.

A l'examen il s'avère que le cahier des charges des Championnats Régionaux de Cyclo-Cross comporte un critère supplémentaire, à savoir les 3 premiers coureurs de chaque Championnat Départemental seront placés sur la ligne de départ juste après les coureurs titulaires d'une licence de série Elite professionnel.

Si cette disposition devait être maintenue, il conviendrait qu'elle soit validée lors de la réunion du prochain Comité Directeur et de permettre ainsi au service administratif d'établir correctement la grille de départ.

↳ *Vélodrome de Loudéac*

Le Président informe qu'il a participé le 1^{er} décembre dernier à l'inauguration du vélodrome de Loudéac et que le lendemain se déroulait un atelier sur l'arbitrage, animé par Mme Morgane GARNIER et M. Guillaume VERGER. Il précise qu'une cinquantaine d'arbitres étaient présents dont 14 provenant des Pays de la Loire. En fin de soirée, une compétition de gala y était organisée avec une sélection ligérienne, encadrée par MM. Damien POMMERAU et Bernard POINTEAU.

Il annonce également avoir participé, le mercredi 13 décembre dernier, en présence de M. Michel ALBERT, à une réunion de travail concernant le projet de vélodrome couvert aux Essarts (85). Il informe que si ce projet va à son terme, celui-ci devrait s'appeler « la cité du vélo ».

III ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022/2023

Le Trésorier propose, comme c'est la tradition, de présenter l'analyse sur l'exercice clos 2022/2023 sous la forme qu'il utilisera lors de l'Assemblée Générale Régionale.

Il rappelle que le fil conducteur de cet exercice comptable était de poursuivre la consolidation des comptes financiers du Comité Régional, en se remémorant que les trois derniers résultats comptables étaient les suivants : - 158 084 € en 2020, + 29 238 € en 2021 et + 41 441 € en 2022.

Il poursuit son intervention en précisant que pour la constitution du budget 2022/2023, les hypothèses étaient les suivantes :

- Maintien à l'identique des produits provenant des licences, des droits d'organisation et des droits d'engagements malgré la réforme des licences et des activités,
- Maintien des aides versées aux Comités Départementaux.

Il commente l'évolution de certains indicateurs entre 2022 et 2023 :

- Affiliation : - 4
- Licences : - 284
- Organisations : + 45
- Engagements : + 2 245

Il explique que la réforme des licences et des activités qui s'appliquait pour la première fois n'a pas été pleinement bénéfique à la prise de licence au cours de cette saison. Le Comité Régional enregistre une baisse de près de 3 % de ses licenciés. Au 30 septembre dernier, on recense 9 356 licences toutes disciplines confondues. A l'inverse, les organisations ont progressé de 4,43 % avec 1 061 épreuves de même que les participations à + 4,16 % avec 56 204 partants sur les épreuves ligériennes. La participation dans les disciplines Cyclo-Cross, VTT et BMX augmente de manière significative. A contrario, elle diminue dans les catégories « Loisir » où la compétition n'est plus un objectif mais une option et celle-ci subit l'influence croissante des fédérations affinitaires.

Les aides et subventions versées par les organismes d'Etat et le Conseil Régional se sont élevées à près de 86 400 €, elles ont financé essentiellement les actions sportives et de développement sur le territoire régional.

En ce qui concerne les « Activités Sportives », le bilan final s'établit à 141 265 € sachant que le budget rectifié s'élevait à 154 700 €. L'économie réalisée se chiffre à 13 435 €.

Concernant les investissements, le budget prévu était de 64 755 € pour un réalisé de 74 246,13 €, soit un écart de + 9 491,13 €. Il détaille ensuite les différents investissements, tant sur l'administration que sur la partie sportive, et précise que le dépassement est principalement dû au rachat du châssis/cabine Iveco 2 arrivant en fin de leasing et non prévu au budget de l'exercice 2022/2023.

Les subventions versées aux Comités Départementaux s'élèvent à 69 008 € dont 13 000 € pour le fonctionnement et 20 000 € au développement.

Il commente ensuite l'évolution de certains produits d'exploitation entre 2022 et 2023 :

- Affiliation :	+ 46 €
- Licences :	- 8 821 €
- Droits d'organisations :	+ 2 217,58 €
- Droits d'engagements :	- 2 268,30 €
- Subvention d'Etat :	+ 1 765,68 €
- Subventions Région :	+ 21 027,98 €
- Amaury Sport Organisation, Ligue Nationale du Cyclisme :	- 8 436,58 €
- Partenaires privés :	- 13 067,55 €

Après avoir commenté les différents postes de charges et de produits, le total des charges s'élève à 731 923,05 €, quant au total des produits, il s'élève à 769 388,68 €. En conséquence, le résultat final de l'exercice est de + 37 465,63 €.

Il annonce qu'une provision pour risques de 20 000 € a été enregistrée suite à un contrôle Urssaf qui s'est déroulé fin septembre.

Le solde à devoir du Prêt Garanti par l'Etat s'élève 71 134, 23 € au 30 septembre 2023.

La trésorerie disponible du Comité Régional s'élève à + 92 052 € (voir tableau ci-après).

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES					
	30.09.2023	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
Placements et soldes bancaires	561 840 €	560 364 €	407 302 €	322 291 €	366 543 €
Dettes d'exploitation	-373 075 €	-445 199 €	-416 797 €	-360 288 €	-386 174 €
Charges à payer	-3 677 €	-1 186 €	0 €	0 €	0 €
Produits constatés d'avance	-44 880 €	-59 241 €	-58 112 €	-46 106 €	-34 685 €
Dettes financières	-71 134 €	-95 891 €	-100 000 €	-100 000 €	0 €
Valeurs disponibles	69 074 €	-41 153 €	-167 607 €	-184 103 €	-54 316 €
Créances d'exploitation	5 440 €	32 650 €	77 924 €	44 451 €	42 906 €
Produits à recevoir	14 286 €	42 270 €	55 944 €	35 493 €	33 761 €
Charges constatées d'avance	3 252 €	6 000 €	1 543 €	0 €	6 891 €
Trésorerie disponible	92 052 €	39 767 €	-32 196 €	-104 159 €	29 242 €

Le Président propose de soumettre au vote la validation des résultats présentés par M. TESSIER Francis.

Les résultats de l'exercice clos 2022/2023 sont validés à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Le Président remercie le Trésorier Général pour le travail qu'il a effectué.

IV PRÉSENTATION ET MISE A L'ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023/2024

M. TESSIER passe, ensuite, à la présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024 sur la base de ce qui sera exposé lors de l'Assemblée Générale Régionale. Au total, ce budget équilibré s'élève à 762 650 €.

Les hypothèses retenues pour l'établissement du budget prévisionnel sont les suivantes :

- Maintien à l'identique des produits provenant des licences, des droits d'organisations et des droits d'engagements malgré la réforme des licences et des activités,
- Maintien des aides versées aux Comités Départementaux à hauteur de 70 000 €,
- Pas de hausse des droits d'organisation et d'assurance.

Il signale que malgré plusieurs sollicitations auprès de la DRAJES concernant la masse salariale du M.T.T et n'ayant eu aucun retour, il est décidé de ne plus faire apparaître cette information sur le budget prévisionnel du Comité Régional.

Le montant total des investissements s'élève à 46 058 € pour une incidence sur l'exercice de 8 545 €, ce qui porte le total des amortissements à 63 750 €.

Investissements "Administration"

. Services généraux – ordinateur élu	998 €
. Refonte du site internet	15 000 €
. Ravalement de façade peinture siège social	17 950 €

Investissements "Activités Sportives"

. VTT – Matériel (casques, talkies-walkies).	1 100 €
. VTT - Ordinateur arbitrage	1 514 €
. VTT – Tente 3 x 6 m	2 400 €
. BMX – Ordinateur (2) arbitrage	2 853 €
. BMX ETR – Cellule de chronométrage	2 037 €
. Piste - Roue arrière paraculaire (2)	2 206 €

Enfin, M. TESSIER informe que le budget des Activités Sportives 2023/2024 s'élève à 169 700 € répartis comme suit :

Hébergement-rest. sportifs	45 700,00 €
Transports sportifs	32 400,00 €
Charges div. gestion sportive	91 600,00 €

Le Président soumet le budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024 au vote.

Le budget présenté est validé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Le Trésorier indique aux membres du Comité Directeur que la répartition des Activités Sportives sera finalisée courant du mois de janvier en lien avec le Manager Technique Territorial, après avoir échangé avec les présidents des différentes commissions sportives concernées. Cette répartition sera soumise à l'aval des membres du Bureau lors la réunion du 30 janvier 2024.

Après un échange entre les membres du Comité Directeur sur la communication à adopter envers les clubs sur l'impact des fédérations affinitaires, il est convenu que le Trésorier et le Secrétaire Général puissent l'évoquer lors de l'Assemblée Générale Régionale. En sus, M. LAMBERT informe qu'il adressera un courrier à destination des dirigeants de clubs F.F.C. afin de les sensibiliser sur les avantages de la Fédération et les risques de la montée en puissance des fédérations affinitaires.

Le Président annonce une modification concernant la tarification des engagements BMX 2024 liée à l'utilisation du nouveau logiciel de classement Sqorz.

M. DANIEL détaille, ensuite, les informations pratiques concernant le nouveau logiciel de classement Sqorz. Il précise que ce service est utilisé au niveau mondial, européen et national et que celui-ci facilitera la gestion des classements en faisant gagner un temps considérable aux arbitres. Il explique que ce service représente un coût supplémentaire par pilote engagé.

En ce qui concerne l'aspect financier, initialement la part régionale sur un engagement BMX devait augmenter de 1 € soit 0,80 € pour Sqorz et 0,20 € pour financer le coût de la clé 4G du Comité Régional, finalement au terme des négociations, le coût de Sqorz sera de 1,10 € par pilote.

De ce fait, il est proposé d'augmenter la part régionale sur un engagement BMX de + 1,30 € par rapport à 2023.

Par ailleurs, il indique avoir obtenu l'aval des clubs de BMX pour cette augmentation tarifaire.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cette nouvelle tarification régionale 2024.

V EXAMEN DES QUESTIONS ÉCRITES POSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

Le Président indique que le Comité Régional a reçu trois questions écrites provenant de M. Nicolas LEPAUVRE - Bocage Cyclisme Mayennais, Mme Catherine PONTONNIER - Comité d'Organisation de Nantes-Segré et de M. Robert GASTINEAU du CC Castelbriantais.

MM. LAMBERT, TESSIER et DUPLOYER présentent les questions et les réponses qui seront apportées cet après-midi lors de l'Assemblée Générale Régionale (cf. annexe questions écrites).

VI EXAMEN DES CANDIDATURES DES DÉLEGUÉS RÉGIONAUX A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE 2024

Le Président présente aux membres du Comité Directeur la liste des candidats pour les délégués régionaux à l'Assemblée Générale Fédérale 2024, les candidats pour être vérificateurs aux comptes, ainsi que le candidat pour compléter le Comité Directeur.

Candidats délégués régionaux - Assemblée Générale Fédérale : 6 postes - 6 candidats

- Titulaire : M. Alain DANIEL	Suppléant : Néant
- Titulaire : M. Christian DOUET	Suppléant : Néant
- Titulaire : M. Romain GUILLIER	Suppléant : M. Dominique BEUCHER
- Titulaire : M. Joel JOLIVET	Suppléant : M. Franck DURAND
- Titulaire : M. Philippe LAMBERT	Suppléant : M. Patrick HALGAND
- Titulaire : M. Francis TESSIER	Suppléant : M. Michel ALBERT

Le Président ajoute que les délégués qui seront élus représenteront le Comité Régional des Pays de la Loire lors de l'Assemblée Générale Fédérale qui se tiendra le 25 février 2024 à Hazebrouck (Hauts-de-France).

Candidats au poste de Vérificateur aux comptes pour une année : 3 postes – 3 candidats

M. Jean-Paul DURAND - M. Norbert JEANNEAU – M. Michel MENAGER

Candidat au poste du Comité Directeur du Comité Régional : 3 postes – 1 candidat

- au Collège Médecin, un poste à pourvoir, aucun candidat,
- au Collège Formation, un poste à pourvoir, aucun candidat,
- au Collège Piste, un poste à pourvoir, un seul candidat, M. Lilian PONIER.

Le Président précise que le fait de postuler sur un Collège tel que la Piste ne saurait signifier que la personne aura en charge la commission concernée.

Mme Ghislaine MARTIN demande si la parité hommes/femmes dans les instances régionales doit débiter lors des élections 2024.

En réponse à Mme MARTIN, le Président indique que les Comités Régionaux seront concernés par cette directive lors des élections 2028.

VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 28 OCTOBRE 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE FINANCES DU 17 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IX APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE JEUNESSE DU 18 NOVEMBRE 2023

En l'absence de M. HALGAND, M. Lilian PONIER se charge d'effectuer le compte-rendu de ce procès-verbal.

Mme GUILBAUD indique que la majorité des clubs se dirigent vers l'organisation d'une seule épreuve, soit celle de la régularité qui nécessite de consacrer moins de temps que ceux incluant des jeux et du sprint.

M. PONIER revient sur l'absence de candidat à l'organisation du Trophée Régional des Jeunes Cycliste. Il explique que le format actuel impose pour un club une charge trop conséquente sur l'aspect organisationnel.

Mme GUILBAUD annonce que le TRJC doit innover et prendre en compte de nouvelles idées organisationnelles pour que celui-ci suscite davantage d'intérêt auprès des clubs.

M. POINTEAU regrette que le label compétition ne soit pas jumelé avec celui du label École de vélo. En effet, il a constaté qu'un nombre insuffisant de labels compétitions sont délivrés par la Fédération. Il indique que l'objectif initial d'une École de vélo est de former les jeunes et de leur donner le goût de la compétition.

M. VERGEREAU précise qu'il y a moins de label compétition de délivrer car celui-ci nécessite la présence au sein du club d'un cadre diplômé d'état.

Mme GUILBAUD ajoute que le choix du label est effectué par l'intermédiaire du club. Ce dernier peut solliciter plusieurs labels si celui-ci rentre dans les critères définis (label Baby vélo, Ecole de Vélo et Compétition).

M. POINTEAU signale que tous les clubs ne pourront pas se professionnaliser et qu'il faut aussi savoir valoriser le travail accompli par des bénévoles investis et qualifiés.

X APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DU CORPS ARBITRAL DU 24 NOVEMBRE 2023

En tant que Président de la Commission Régionale du Corps Arbitral, M. LAMBERT revient sur les sujets importants évoqués lors de cette réunion.

Il annonce qu'au sein de la discipline du BMX, il est constaté un manque flagrant d'arbitres. Il explique aussi que dans plusieurs disciplines, certaines personnes souhaitent arrêter leurs fonctions mais ces derniers ne trouvent pas toujours de successeur pour les remplacer.

Mme GUIBAUD suggère de mettre en place un tutorat avec les nouveaux arbitres afin de préparer leur passation.

M. LAMBERT se réjouit de la mise en place d'une formation Arbitre Club intégralement en ligne. Celle-ci devrait être effective fin février 2024.

Ce dernier sollicite l'aval des membres du Comité Directeur concernant les propositions suivantes, émanant de la Commission Régionale du Corps Arbitral :

- 1) Mise en place d'une demi-vacation pour l'arbitre lors de la reconnaissance des circuits la veille de l'épreuve VTT

Les membres du Comité Directeur demande à M. LAUNAY qu'il puisse établir une grille financière concernant la demi-vacation attribuée aux arbitres.

- 2) Pour la saison 2024, à titre d'essai, la CRCA prendra en charge la vacation et les frais de déplacement du Président de Jury sur les épreuves Piste de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby.

Les membres du Comité Directeur valident cette proposition pour 2024.

M. FILBIEN précise que, conformément à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion 22 octobre 2016, l'appellation de cette épreuve a été modifiée et dorénavant appelée « Coupe des Pays de la Loire Louis HUBY ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant effectuée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE PISTE DU 2 DÉCEMBRE 2023

M. POINTEAU commente les points importants de ce procès-verbal de la Commission Régionale Piste en détaillant les résultats sportifs et le suivi des épreuves organisées sur la région.

Il informe avoir été en contact avec le responsable des équipements de la ville d'Angers et que malheureusement, aucune alternative ne sera envisagée concernant l'éventuelle remise en état du vélodrome d'Angers, celui-ci n'étant plus conforme à l'organisation de réunions Piste.

Il aborde ensuite l'écart financier entre les dépenses réalisées et le budget accordé à la Commission. Il signale qu'il est très difficile d'établir un budget prévisionnel, en début d'année, car à cette période les dates et lieux ne sont pas toujours communiqués. De plus, dans le cas d'un lieu de Championnat de France très touristique ou au contraire peu fréquenté, ceci peut engendrer des écarts significatifs concernant l'hébergements des athlètes et de l'encadrement (exemple vélodrome d'Hyères).

Concernant l'exercice comptable 2024/2025, et du fait des Jeux Olympiques de Paris, il suggère de provisionner une somme sur l'exercice en cours afin d'anticiper les deux Championnats de France Piste qui devraient se dérouler en octobre 2024 et en juillet 2025.

Ensuite, il revient sur la synthèse qui a été réalisée à la suite de l'atelier sur la Piste. Lors de la réunion de la Commission Régionale Piste, ont été retenues les propositions suivantes :

- Inciter les clubs, motiver les éducateurs, convaincre les dirigeants,
- Former les éducateurs,
- Faire venir les jeunes sur les anneaux tout temps avec des vélos de route,
- Sur nos vélodromes (Couëron, Châteaubriant, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon), l'initiation doit se faire avec des vélos de piste,
- Ne pas éliminer les concurrents trop rapidement. Cette pratique a été mise en application depuis deux ans en réalisant à nouveau de vrais tournois de sprint. Cependant, difficile de rajouter des vitesses lors des épreuves Huby (cela prend trop de temps pour faire un vrai tournoi) et peu de coureurs s'intéressent à la spécialité,

M. BRETON informe que le vélodrome de Laval peut être utilisé pour un stage régional, précisant qu'une vingtaine de vélos sont disponibles.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XIII QUESTIONS DIVERSES

↳ Intervention de M. Lucien BERRE

M. BERRE rappelle que lors du dernier Comité Directeur, les membres n'avaient pas suivi sa proposition, à savoir de maintenir 20 points de pénalité en cas de rétrogradation dans un niveau inférieur.

Aussi, il indique avoir pris connaissance du procès-verbal de la Commission Route Loisirs de Bretagne, il fait état des différentes décisions liées aux rétrogradations de catégories. En effet, dans certains cas, le Comité de Bretagne a accordé une descente de niveau mais dans le cas où le coureur parviendrait à se classer dans un top 5, ceci entraînerait sa remontée immédiate dans la catégorie supérieure, ce qui équivaut à un handicap de 24 points.

Le Président explique que cela peut être interprété de différentes manières et qu'en cas de victoire cela correspond à un handicap de 19 points.

M. BRETON précise que l'attribution des catégories de licences en Bretagne est beaucoup plus souple qu'au sein de notre Comité.

M. BERRE indique qu'au niveau national, les coureurs Elite/Open ont un classement par points. Pourquoi ne pas intégrer les coureurs Access à ce classement en comptabilisant des points sur les épreuves Access afin de les motiver.

Il suggère aussi, de manière à augmenter le nombre de licenciés que la Fédération accorde un demi-tarif sur la prise de licence pour un nouveau licencié.

↳ Intervention de M. Philippe LAMBERT

M. LAMBERT questionne Mme MARTIN afin de connaître les dates liées aux regroupements féminins U15-U17 départementaux.

En réponse, Mme MARTIN annonce que les regroupements auront lieu aux dates suivantes :

- le 20 janvier prochain pour le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Loire-Atlantique,
- le 27 janvier pour la Sarthe et la Vendée (regroupement avec la N2)

↳ *Intervention du Président du Comité Régional*

Le Président informe que pour l'Assemblée Générale Régionale 2024, faute de disponibilité de salle le samedi 7 décembre à Parigné-l'Évêque (72), il est envisagé de revenir sur un format antérieur, à savoir le samedi après-midi, la réunion du Comité Directeur et le dimanche matin l'Assemblée Générale qui sera suivie d'un cocktail déjeunatoire. Ce ne sont que des propositions qui doivent encore être affinées.

↳ *Intervention de M. Francis TESSIER*

M. TESSIER suggère que, pour le prochain mandat, la composition du Bureau Exécutif Régional soit modifiée par rapport aux coutumes habituelles, à savoir que les Présidents de Départements n'y soient pas systématiquement intégrés. Le but est d'améliorer le fonctionnement du Comité Régional. La fonction d'un vice-président du Comité Régional ne doit pas être forcément en lien avec une fonction de Président d'un Comité Départemental.

En fin de réunion, chacun des membres du Comité Directeur a pu s'exprimer sur son souhait ou non de recandidater pour un nouveau mandat électif au sein du Comité Directeur des Pays de la Loire.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11 h 30.

TABLE DES MATIÈRES

I	OUVERTURE DE LA SÉANCE	page 1
II	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 2
III	ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022/2023	page 2
IV	PRÉSENTATION ET MISE A L'ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023/2024	page 4
V	EXAMEN DES QUESTIONS ÉCRITES POSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE	page 5
VI	EXAMEN DES CANDIDATURES DES DÉLEGUÉS RÉGIONAUX A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE 2024	page 5
VII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 28 OCTOBRE 2023	page 6
VIII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE FINANCES DU 17 NOVEMBRE 2023	page 6
IX	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE JEUNESSE DU 18 NOVEMBRE 2023	page 6
X	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DU CORPS ARBITRAL DU 24 NOVEMBRE 2023	page 7
XI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2023	page 7
XII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE PISTE DU 2 DÉCEMBRE 2023	page 7
XIII	QUESTIONS DIVERSES	page 8

Questions diverses

Assemblée Générale Régionale 2023

La Roche-sur-Yon (85) - 16.12.2023

➤ M. Nicolas LEPAUVRE - Bocage Cycliste Mayennais (53)

« Est-ce que les femmes pourront enfin s'engager sur la plateforme FFC en 2024 quand elle court avec les hommes dans une catégorie inférieure à la leur.

L'année 2023 a été une contrainte pour elles pour l'organisation et le financement de ces engagements. Merci pour votre réponse. »

Réponse du Comité Régional - M. Philippe LAMBERT (Secrétaire Général)

Le cahier des charges transmis à la DSI (Direction du Système d'Information) n'avait pas anticipé, entre autres, la possibilité aux Femmes de s'inscrire sur les courses ouvertes aux - 17 ans hommes. Effectivement, tout au long de la saison 2023, les engagements des féminines n'étaient pas accessibles sur l'outil d'engagement fédéral (MAJ), dès lors que celles-ci souhaitaient participer à des épreuves avec les hommes, d'un niveau différent de celui de leur licence, comme le prévoit la Règlementation Fédérale Route, Article 2.1.13 « Participation des Femmes ».

En attendant, les féminines avaient la possibilité de s'engager sur les épreuves hommes, sans majoration de la part du club organisateur.

Exemple : Sur une épreuve U17G : les féminines Access et Open sont autorisées à y participer.

Les compétitrices de 17 ans et plus peuvent participer aux épreuves d'une journée hommes, sauf restriction du Comité Régional de l'épreuve, dans le respect du kilométrage maximum autorisé et suivant les règles exposées à l'écran.

Catégorie du cycliste	Epreuve Hommes				
	U17	Access	Open 3	Open 1, 2, 3	Elite
Elite (issu d'un groupe sportif UCI)	non	non	oui	oui	oui
Elite	non	oui	oui	oui	oui
Open 1, 2	oui	oui	oui	oui	non
Open 3	oui	oui	oui	oui	non
Access	oui	Oui	oui	oui	non

Ces derniers mois, le service informatique de la Fédération a travaillé sur un nouveau système d'engagement disponible sur l'Espace Club, lequel sera effectif pour la nouvelle saison Route 2024.

En 2024, les femmes auront la possibilité de s'inscrire sur les courses -17 Hommes au tarif d'un engagement de la catégorie de leur licence.

➤ **Mme Catherine PONTONNIER – Comité d'Organisation de Nantes-Segré (49)**

« Monsieur le Président,

En vue de l'assemblée générale du comité régional, qui aura lieu le samedi 16 décembre 2023, le Comité d'Organisation Nantes-Segré propose les questions suivantes :

Pourquoi la parution des épreuves sur le site internet du comité régional est 60% plus chère que ça ne l'était dans le journal papier alors que les frais sont réduits (pas de frais d'impression, temps de mise en page limité, ...) ?

Serait-il possible de comptabiliser les droits d'insertion à la journée de course au lieu de les plafonner à 3 courses par jour de course ?

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ces interrogations. »

Réponse du Comité Régional – M. Francis TESSIER (Trésorier)

Concernant la première interrogation, à l'époque de la parution du Journal papier « Pays de la Loire Cyclisme », deux solutions étaient proposées aux organisateurs pour faire paraître leur détail d'organisation :

- soit uniquement sur le journal au tarif de 20 €,
- soit sur le journal et sur le site internet du Comité Régional au tarif de 35 €.

Il avait été constaté qu'une grande majorité des parutions se faisait par l'intermédiaire du journal et du site. Depuis 2022, le droit d'insertion est tarifé au prix de 32 € par épreuve, plafonné à 96 € par jour de course.

Le droit d'insertion prend en compte le travail effectué par les salariées du Comité Régional, à savoir :

- vérification de la conformité des détails d'organisation,
- intégration de différents supports de communication transmis par le club organisateur, tels que le Guide de compétitions ou l'affiche,
- relancer les clubs pour obtenir les résultats,
- traitement et mise en ligne des résultats.

On note aussi que la fréquentation du site internet s'est intensifiée ces derniers temps, sur certaines journées, celui-ci peut enregistrer jusqu'à 1 350 visites par jour. Depuis 2022, le Comité Régional propose gratuitement un service supplémentaire avec la mise à disposition d'une Newsletter clubs et licenciés où on y retrouve de nombreuses informations liées au cyclisme régional.

Dans son Projet Associatif 2021/2024, le Comité Régional s'est fixé comme objectif de moderniser sa communication vers les clubs et licenciés et ceci passe :

- par des investissements humains (recrutement d'alternant en Communication),
- par des investissements financiers (refonte d'un nouveau site internet prévu pour mars 2024).

Toutes ces mesures représentent bien entendu un coût.

En ce qui concerne la seconde question, à savoir s'il serait possible de comptabiliser les droits d'insertion à la journée au lieu de les plafonner à 3 jours de course.

Depuis 2022, le tarif dégressif permet aux clubs qui organisent plusieurs épreuves dans la même journée d'avoir une réduction sur leurs parutions.

Si on en venait à mettre un forfait journée identique à tous les organisateurs, il y aurait un manque d'équité financière entre les clubs. Le travail effectué n'est pas le même pour une ou plusieurs épreuves...

➤ **M. Robert GASTINEAU - Cyclo Club Castelbriantais (44)**

« L'année passée, lors de l'AG régionale qui s'était déroulée à Mayenne, nous nous étions un peu étonnés du différentiel assez marqué entre les sommes budgétées par le comité régional pour les activités sportives et les sommes réellement dépensées pour ces mêmes activités. Nous nous étions dit que si cela se confirmait en 2023, nous pourrions poser une question écrite pour l'AG.

Cette année encore le budget prévisionnel pour les "activités sportives pures" n'a pas été entièrement dépensé. Le différentiel semble cependant moins important que l'an passé (11 000 € cette année contre 13 600 € l'an passé).

Pour la Route, les dépenses ont dépassé le budget, pas pour les autres disciplines.

Ce qui est regrettable, c'est qu'une enveloppe budgétaire est prévue, que l'on nous vend une politique de "chemin vers l'excellence" mais qu'on ne sélectionne pas autant qu'on pourrait. De ce fait, on ne permet pas à nos compétiteurs d'être confrontés au haut niveau, de progresser en côtoyant les meilleurs compétiteurs de France et donc d'entrer sur ce même chemin de l'excellence. Les résultats sportifs des PDLL sont d'ailleurs fragiles dans certaines disciplines et peut-être dû à ce manque de confrontation à l'échelon supérieur.

Pour être totalement exact, il faut cependant se rappeler que pour certaines épreuves (championnats, coupe de France...), les sélections répondent à des quotas et parfois à des performances dans certaines épreuves qui permettent de qualifier les compétiteurs. Il est donc normal de voir un différentiel entre le budget et les dépenses effectives, ce différentiel peut être dû au niveau "fragile" des compétiteurs des PDLL dans certaines catégories et/ou dans certaines disciplines.

Néanmoins, des épreuves fonctionnent sans quotas et pourraient être supports à des sélections régionales. Exemple : sélections de U17 sur les épreuves d'encadrement de la coupe de France U19 Piste. Aucun coureur n'était présent sous les couleurs des PDLL car aucune sélection n'avait été faite. Ce qui nous semble regrettable.

Y-a-t'il une autre explication justifiant ces écarts ? Et quels engagements pouvez-vous prendre pour soutenir davantage (au moins à la hauteur du budget) les clubs vers le chemin de l'excellence ?

Le Cyclo Club Castelbriantais »

Réponse du Comité Régional – M. Benoit DUPLOYER (Manager Technique Territorial)

C'est une question légitime et le fait que la situation se reproduise 2 années de suite justifie cette interrogation. M. DUPLOYER prend sa part de responsabilité dans le suivi ayant besoin d'une année d'observation, il a certainement manqué de son côté une forme de précision, même si le but ne sera jamais de dépenser pour dépenser.

Il se propose de donner quelques précisions discipline par discipline.

- Il y a d'importantes évolutions à apporter en Piste et VTT : des travaux et des discussions sont engagés pour remanier le fonctionnement : stages sur bois à répétition pour la première discipline, interventions sous diverses formes en VTT (stages, formations des entraîneurs...).

- Route : budget effectivement dépensé en totalité, voire plus, donc marge de manœuvre réduite. Choix différents néanmoins dans la stratégie mais le budget sera dépensé.

- Des réflexions sont en cours en ce qui concerne le CX puisque selon toute vraisemblance les CDF pourraient ne plus être assumés par le comité (puisque ne donnant pas satisfaction selon bon nombre de retours de familles/athlètes)

- En BMX, c'était la première fois qu'un budget était alloué et le delta était convenu avec le trésorier du comité : ne pas dépenser inutilement pour "équilibrer" des postes déficitaires avec une proposition d'achat de "petit matériel" pour 2024. Pour conclure, il partage tout à fait l'avis sur les résultats sportifs des PDLL, il va même plus loin en disant qu'ils sont mauvais, d'où la réorientation de certains fonctionnements et notamment le focus mis sur des rencontres type stages en amont des compétitions.